

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 09/04/2008
Publication : 11/04/2008



Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP2008-4-2-3
Séance du vendredi 4 avril 2008

Fonds de soutien aux colloques et manifestations scientifiques Salon "Rhénatic, les rendez-vous d'affaires"

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° E 6-2008 du 20 mars 2008 relative aux délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Général,
- VU la délibération n°2008/I-2^e/02 du 14 décembre 2007 relatif au budget primitif du Développement Economique et Universitaire,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 4 000 € à l'Association du Technopole de la Région de MULHOUSE pour l'organisation du Salon « Rhénatic, les rendez-vous d'affaires »,
- ❖ autorise le prélèvement des crédits correspondants sur le programme F025, chapitre 65, enveloppe 17321, nature 6574, fonction 93 du budget départemental.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions